



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 juillet 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président  
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Anne Corriveau	Maude Mercier Larouche
Mélissa Coulombe-Leduc	Isabelle Roy
Alicia Despins	Jackie Smith
Bianca Dussault	Catherine Vallières-Roland
Jean-François Gosselin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Claude Villeneuve
Claude Lavoie	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
M<sup>e</sup> Danielle Tremblay, assistante-greffière substitut

Est absente: Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Alicia Despins prend la parole pour souligner la présence de monsieur Raynald Pelletier, vice-président du conseil de quartier de Vanier. Monsieur Pelletier est président du conseil d'administration du *Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)*, et a reçu différents honneurs, dont notamment de l'*Assemblée nationale du Québec* et de la *Chambre des communes*.

**CV-2022-0638** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,  
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,  
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0639** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 juin 2022 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 juin 2022 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre du vérificateur général de la Ville de Québec datée du 28 juin 2022, relative à la contribution de la Ville au déficit d'opération de *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021;

- Dépôt du *Rapport de la consultation publique* portant sur le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb*, R.V.Q. 3057;
- Dépôt du *Rapport de la consultation publique* portant sur le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc*, R.V.Q. 3067;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de mai 2022 (référence AP2022-565);
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, relative à *l'Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2022 (Appel d'offres public 77641)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Maude Mercier Larouche, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, relative à une *Intervention principale – Soirée d'informations sur le tramway à Beauport – Gain de temps*.

#### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 17 h 43 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 18 h 32.

#### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

- Dépôt, par monsieur Georges Lupien, d'une pétition demandant des terrains de pickleball sur le territoire de la ville de Québec, et d'un extrait d'un journal concernant l'installation de terrains de pickleball à Sorel-Tracy;
- Dépôt, par monsieur Claude Perron, d'une liste des municipalités ayant lancé des appels d'offres pour la construction de terrains de pickleball, et d'un document présentant le besoin de terrains de pickleball sur le territoire de la ville de Québec;
- Dépôt, par monsieur Serge Fréchette, d'une invitation aux membres du conseil de la ville à une partie de pickleball.

À la demande du président, conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger de 15 minutes la première période de questions.

- Dépôt, par madame Francine Dion, de trois résolutions du conseil de quartier de Val-Bélair relatives à l'étalement urbain;
- Dépôt, par madame Isabelle Descoteaux, d'une pétition demandant la relocalisation du *Local centre-ville*.

#### **Avis de proposition**

---

#### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 36 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le conseiller Louis Martin dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec compense financièrement, pour tous les vols autorisés par ses représentants, depuis le début de l'année 2022, par un partenariat avec un organisme québécois reconnu tel que *Carbone boréal*, et que cette compensation soit clairement précisée aux sommaires décisionnels publics et qu'elle soit comptabilisée annuellement.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 38.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**Avis de proposition déposé par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, demandant que la Ville de Québec révisé les programmes de soutien aux artistes de la relève sans égard au critère d'âge – CU2022-069 (Ra-2361)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2022-069.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Alicia Despins déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition.

**CV-2022-0640** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, relativement à l'abrogation de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091 - DG2022-032 (Ra-2361)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2022-032. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Jackie Smith déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Claude Villeneuve appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le jugement *Bérubé* (2019) de la Cour d'appel du Québec a invalidé l'alinéa 1 ainsi que l'alinéa 2, paragraphes 1 et 2, de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091, en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* (paragraphe 167);

Attendu que la déclaration pour le droit de manifester à Québec, écrite par la *Coalition pour le droit de manifester à Québec* et signée par plus de 90 organisations et plus de 4 000 personnes, demande le retrait de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

Attendu que le règlement P-6 à Montréal, dont les objectifs sont similaires à ceux de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091, a été abrogé en 2019;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Jackie Smith,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est proposé que la Ville de Québec abroge l'alinéa 1 ainsi que l'alinéa 2, paragraphes 1 et 2, de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*,

R.V.Q. 1091, obligeant les manifestants à fournir l'heure, le lieu et l'itinéraire des manifestations.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Véronique Dallaire, Alicia Despins, Isabelle Roy, Claude Villeneuve et Jackie Smith.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 5 Contre : 12

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, demandant la gratuité du transport en commun lors de la fête de la ville de Québec, le 3 juillet – DG2022-033 (Ra-2361)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2022-033.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

**CV-2022-0641** **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 juin 2022, demandant que la Ville de Québec s'inspire du programme de don de bulbes de la Commission de la capitale nationale du Canada pour récupérer et redistribuer les bulbes de tulipes, et qu'elle profite des journées de distribution d'arbres afin que les citoyens puissent se les procurer et participer à fleurir la ville - PQ2022-019 (Ra-2361)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2022-019. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Isabelle Roy déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Alicia Despins appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la *Commission de la capitale nationale du Canada* accueille au printemps un grand nombre de visiteurs venus profiter des beautés florales qu'offre le *Festival canadien des tulipes*;

Attendu que, forts d'une tradition datant de près de 80 ans, les tulipiers d'Ottawa et Gatineau plantent, entretiennent et recueillent plus d'un million de bulbes qui sont offerts à chaque année au Canada par les Pays-Bas en guise de reconnaissance;

Attendu qu'après la floraison, certains bulbes sont laissés en terre en vue de la prochaine année, tandis que les variétés qui ne peuvent être traitées comme des vivaces en raison du climat sont envoyées au compost, alors que les autres sont retirées de la terre pour être redistribuées à des organismes sans but lucratif ou à des écoles grâce à son programme de don de bulbes;

Attendu que la Ville de Québec plante à chaque année des milliers de fleurs sur différents sites de son territoire, dont plusieurs sont des tulipes;

Attendu qu'une fois que les fleurs et les feuilles ont flétri, les bulbes retirés sont présentement jetés avec les autres matières résiduelles;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est proposé que la Ville de Québec s'inspire du programme de don de bulbes de la *Commission de la capitale nationale du Canada* pour récupérer et redistribuer les bulbes de tulipes, et qu'elle profite des journées de distribution d'arbres afin que les citoyens puissent facilement se les procurer et ainsi participer à fleurir la ville.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Isabelle Roy, Claude Villeneuve, Jackie Smith et Stevens Mélançon.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 7 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**Proposition sans préavis**

---

**CV-2022-0642 Félicitations et remerciements à monsieur Jean Rousseau, pour le travail accompli au cours de son mandat de conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants de 2017 à 2021, à titre de chef de *Démocratie Québec***

---

Attendu que le 18 juin 2022, monsieur Jean Rousseau, conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants de 2017 à 2021, donnait sa démission à titre de chef de *Démocratie Québec* et par la même occasion, annonçait son retrait de la vie politique;

Attendu que c'est d'abord comme père de famille, résident du Vieux-Québec, qu'il s'est engagé dans la communauté pour tenter d'améliorer la qualité de vie des citoyens du centre-ville patrimonial;

Attendu que la valorisation de l'action et la participation citoyenne ont toujours été à la base de l'engagement politique de monsieur Jean Rousseau, et que cela a nourri l'ensemble de son mandat;

Attendu que ses anciens collègues ont abondamment souligné chez lui les qualités essentielles à la tâche de conseiller, soit l'honnêteté intellectuelle, l'écoute et le respect;

Attendu que ses interventions, toujours documentées et respectueuses, ainsi que son travail politique rigoureux ont contribué à enrichir la démocratie municipale à Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Jean Rousseau pour le travail accompli au cours de son mandat de conseiller municipal, et lui souhaitent le meilleur des succès pour la suite de son parcours professionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0643 Hommage à monsieur Michel Lavoie et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que monsieur Michel Lavoie, qui a eu une longue carrière dans l'administration publique, est décédé le 25 juin 2022;

Attendu que ce natif de Rivière-du-Loup fut embauché comme directeur-général de la Ville de Charlesbourg, en 1991, poste qu'il occupa jusqu'aux fusions municipales de 2001, et qu'il a été un grand bâtisseur pour la Ville de Charlesbourg au cours des 10 années pendant lesquelles il en fut le premier fonctionnaire;

Attendu que ce diplômé en sociologie économique et en planification urbaine régionale de l'*Université d'Ottawa* a ensuite joint la haute direction de la Ville de Québec;



Attendu que monsieur Michel Lavoie a conclu sa carrière à la Ville de Québec comme conseiller-cadre aux relations internationales, couronnant ainsi une carrière dans le milieu municipal;

Attendu que de nombreuses implications communautaires ont jalonné sa carrière, particulièrement avec la communauté chilienne;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Michel Lavoie et saluent sa contribution à la vie publique.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0644 Hommage et vœux de prompts rétablissements à monsieur Larry Hodgson, le *Jardinier paresseux*, pour son immense travail de vulgarisation et d'éducation à l'horticulture**

---

Attendu que, dans son blogue Web du 24 juin 2022, monsieur Larry Hodgson, mieux connu sous son pseudonyme du *Jardinier paresseux*, nous apprenait qu'il était hospitalisé et que cela entraînerait un ralentissement de sa vitesse de production;

Attendu que cet infatigable communicateur aura été chroniqueur dans plusieurs quotidiens dont *Le Soleil*, et à la radio sur les ondes de *CKIA*, mais aussi à la télé, a donné des centaines de conférences sur quelques décennies en plus d'accompagner de nombreux voyages horticoles;

Attendu qu'il a su insuffler à des milliers d'horticulteurs professionnels et amateurs sa passion pour les fleurs, les plantes et jardins, en plus de leur faire connaître ses trucs et son savoir-faire avec une générosité sans limite;

Attendu qu'au cours des huit dernières années, il a colligé plus de 2 700 articles sur son site Web du *Jardinier paresseux*, preuve irréfutable de son désir de partager ses connaissances avec la population de Québec et d'ailleurs;

Attendu que parfois, les jardiniers, même paresseux, doivent accepter de se reposer comme nous y invite le cycle des saisons;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville souhaitent bonne chance au *Jardinier paresseux*, monsieur Larry Hodgson, dans son combat contre la fibrose pulmonaire, et lui expriment leur reconnaissance pour son immense travail de vulgarisation et d'éducation à l'horticulture.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0645 Félicitations aux propriétaires et à l'équipe du restaurant le *Battuto*, ayant remporté le prix *Restaurant de l'année* au *Gala des Lauriers 2022***

---

Attendu que le *Battuto*, ouvert sur le boulevard Langelier à Québec en 2016, rafle depuis quelques années les honneurs pour l'expérience culinaire particulière qu'il procure aux clients;

Attendu que le 6 juin 2022, le *Battuto* a reçu le prestigieux prix *Restaurant de l'année* au *Gala des Lauriers 2022*, célébration annuelle visant à souligner les acteurs et les talents remarquables de la gastronomie québécoise;

Attendu que le succès du restaurant est attribuable en grande partie au trio des propriétaires-fondateurs, messieurs Guillaume St-Pierre, chef cuisinier, Paul Croteau, chef pâtissier, et Pascal Bussières, sommelier, ainsi qu'à leur équipe;

Attendu que ce restaurant fait plus que jamais partie des grandes tables du Québec, et que le secteur de la gastronomie est un vecteur de développement économique important pour la région de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les propriétaires du *Battuto* et leur équipe pour la reconnaissance obtenue, les remercient d'animer la scène gastronomique locale et commerciale de Québec, et leur souhaitent une longue vie remplie de succès.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0646 Félicitations à l'équipe de *Vaolo*, ayant remporté le prix *Trophée Horizon* dans la catégorie *Jeune pousse* lors de la première cérémonie de remise de l'association française *Acteurs du Tourisme Durable (ATD)*, le 27 juin 2022 à Paris**

---

Attendu que le 27 juin 2022, s'est tenue à Paris la première cérémonie de remise des *Trophées Horizon* de l'association française *Acteurs du Tourisme Durable (ATD)*;

Attendu que les distinctions visent à récompenser et mettre en lumière les initiatives les plus inspirantes, innovantes et remarquables, en matière de tourisme durable, mises en œuvre par des professionnels engagés;

Attendu que la compagnie de Québec *Vaolo* a remporté les honneurs dans la catégorie *Jeune pousse* pour son projet d'*Académie Expérience Vaolo France*;

Attendu qu'en créant une riche communauté inspirante d'explorateurs, de voyageurs et d'acteurs locaux réunis sur une plateforme collaborative, *Vaolo* facilite l'échange et le partage sur les pratiques de tourisme conscient;

Attendu que, par son caractère innovant et ouvert sur le monde, *Vaolo* devient un acteur incontournable de la transition écologique du tourisme vers un tourisme durable;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent toute l'équipe de *Vaolo* pour s'être méritée le prestigieux prix *Trophée Horizon* dans la catégorie *Jeune pousse* par l'association française *Acteurs du Tourisme Durable (ATD)*, et saluent sa contribution à changer les regards dans l'objectif de mieux voyager.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0647 Félicitations au *CAMP*, incubateur accélérateur technologique de Québec, ayant remporté le *Prix de soutien à l'entrepreneuriat en science et technos* et le *Prix Dinah Adkins* pour l'incubateur de l'année, lors du gala de l'*International Business Innovation Association (InBIA) Awards* à Atlanta, le 28 juin 2022**

---

Attendu que le *CAMP*, incubateur accélérateur technologique de Québec, a remporté le *Prix de soutien à l'entrepreneuriat en science et technos* et le *Prix Dinah Adkins* pour l'incubateur de l'année, lors du gala de l'*International Business Innovation Association (InBIA) Awards* à Atlanta, le 28 juin 2022;

Attendu que l'*InBIA* reconnaît les organismes de soutien aux entrepreneurs en Amérique du Nord qui se sont particulièrement démarqués par leur offre de service et leur performance;

Attendu que le *CAMP* est un acteur important de l'écosystème entrepreneurial technologique au Québec et à Québec, et qu'il s'est développé un vaste réseau de plus d'une centaine d'experts, de coachs et de partenaires pour permettre aux entreprises de bénéficier des meilleurs conseils pour accélérer leur succès d'affaires;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent toute l'équipe du *CAMP* pour leur prix du *International Business Innovation Association (InBIA) Awards*.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 20 h pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722

**CV-2022-0648 Hommage et remerciements à madame Colette Boisvert, pour ses 45 ans de service comme brigadière scolaire**

---

Attendu que le 23 juin 2022, madame Colette Boisvert, brigadière scolaire, accrochait son panneau d'arrêt pour son départ à la retraite après 45 ans de service;

Attendu que depuis 1977, madame Colette Boisvert s'est assurée, beau temps, mauvais temps, de la sécurité de la traversée de centaines d'enfants empruntant l'intersection de la rue Sheppard et de l'avenue Chanoine–Morel;

Attendu que la dame de 83 ans, connue et saluée par tout le voisinage, était au cœur de la vie du quartier;

Attendu que sa bienveillance et l'attention qu'elle a portée aux enfants au fil du temps resteront gravées dans le cœur des citoyens de Sillery, petits et grands;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la carrière de madame Colette Boisvert et la remercient pour son travail précieux envers la communauté, et lui souhaitent une retraite bien méritée.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0649 Félicitations à madame Sophie D'Amours, nommée Officière de l'*Ordre national du Québec*, et à mesdames et messieurs France Légaré, Francine Saillant, Gaëtan Gagné, Pierre Lahoud, Roland Lepage et Jean Soulard, nommés Chevaliers de l'*Ordre national du Québec*, le 22 juin 2022**

---

Attendu que le 22 juin 2022, le premier ministre François Legault honorait les récipiendaires de l'*Ordre national du Québec*;

Attendu que l'*Ordre national du Québec* a été institué en 1984 pour souligner l'excellence et le mérite, et qu'il s'agit de la plus haute distinction honorifique de l'État québécois;

Attendu que, parmi la trentaine de personnalités honorées, l'insigne a été remis à sept personnalités de la région de la Capitale-Nationale lors de la cérémonie qui s'est déroulée à l'agora du pavillon d'accueil de l'hôtel du Parlement;

Attendu que madame Sophie D'Amours, rectrice de l'*Université Laval*, a été nommée Officière de l'*Ordre national du Québec*;

Attendu que les autres personnalités ont été nommées Chevaliers de l'*Ordre national du Québec*, il s'agit de mesdames France Légaré et Francine Saillant, ainsi que de messieurs Gaëtan Gagné, Pierre Lahoud, Roland Lepage et Jean Soulard;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les sept récipiendaires de la région de la Capitale–Nationale pour leur carrière et leurs réalisations, ainsi que leur contribution au développement et au rayonnement de notre région.

Adoptée à l'unanimité

## Rapports du comité exécutif

---

### Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

---

**CV-2022-0650** **Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans tous les litiges relatifs à la fiscalité de l'agglomération entre les villes liées (Dossier 76985) - AP2022-522 (CT-2601516) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 52 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Lavery de Billy, S.E.N.C.R.L.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans tous les litiges relatifs à la fiscalité de l'agglomération entre les villes liées, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0651** **Modification de l'accord de contribution entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relativement à l'intégration d'un *Parcours hommage – Collège François-de-Laval*, constitué de trois oeuvres d'art public soulignant le 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation du *Collège François-de-Laval* - CU2022-046 (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification de l'accord de contribution (M-30) entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relativement à l'intégration d'un *Parcours hommage – Collège François-de-Laval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit accord

de contribution joint au sommaire décisionnel, pour y ajuster l'échéancier autorisé en vertu de la résolution CV-2021-0415 du 30 avril 2021 et du Décret 952-2020 du gouvernement, étant entendu que la nature du projet, les obligations des parties et le montant total du versement prévus initialement demeurent les mêmes;

- 2° la directrice du Service de la culture et du patrimoine à signer le document intitulé *Modification à l'accord de contribution* joint audit sommaire décisionnel, en lien avec ce même accord de contribution joint à ce même sommaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0652 Ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et deux organismes dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2022-058 (CT-2605883) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et deux organismes totalisant 2 565 296 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes à ce même sommaire;
- 2° la directrice du Service de la culture et du patrimoine et le greffier à signer ces mêmes ententes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0653 Modification d'un nom de parc – District électoral du Cap-aux-Diamants – Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2022-063 (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser la tenue d'une consultation publique pour modifier le nom du parc *Scott* – District électoral du Cap-aux-Diamants – Arrondissement de La Cité-Limoilou, suivant la proposition du *Comité populaire Saint-Jean-Baptiste*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0654 Subventions à *L'Institut Canadien de Québec* dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville et des Visions culturelles - CU2022-064 (CT-2606651) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser le versement de subventions totalisant une somme maximale de 457 593 \$ à *L'Institut Canadien de Québec*, dont une somme de 172 593 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville et une somme de 285 000 \$ dans le cadre des *Visions culturelles*, selon la répartition prévue aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0655 Intervention de la Ville de Québec à un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, pour des conduits souterrains situés en partie dans une servitude réelle et perpétuelle de piste cyclable que détient la Ville de Québec, sur une partie des lots 1 662 112 et 1 662 113 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2022-519 (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu d'autoriser la Ville de Québec à intervenir à un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, pour des conduits souterrains situés en partie dans une servitude réelle et perpétuelle de piste cyclable que détient la Ville de Québec, sur une partie des lots 1 662 112 et 1 662 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'acte de servitude joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Louis Martin, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : monsieur le conseiller Stevens Mélançon.

En faveur : 18 Contre : 1

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0656** **Abrogation de la résolution CV-2021-1030 relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Fiset, connu et désigné comme étant les lots 5 915 492 et 6 263 161 du cadastre du Québec, et à la vente de ces mêmes lots – Autorisation de rembourser le dépôt de la vente dudit immeuble – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-542 (Abroge CV-2021-1030) (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2021-1030 du 22 novembre 2021, relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Fiset, connu et désigné comme étant les lots 5 915 492 et 6 263 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et à la vente de ces mêmes lots;
- 2° d'autoriser le Service des finances à rembourser le dépôt de 10 000 \$ remis par messieurs Matthieu Roy et François Marcotte, lors de la signature de l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0657** **Subvention à la *Société de développement commercial centre-ville de Québec*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 5 : Soutien aux projets d'animation et de mise en valeur des artères commerciales touristiques* - DE2022-548 (CT-2605408) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser le versement d'une somme maximale de 150 000 \$, tel qu'indiqué dans le tableau synthèse joint au sommaire décisionnel, à la *Société de développement commercial centre-ville de Québec*, conditionnellement au respect par cette dernière des engagements et obligations du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 5 : Soutien aux projets d'animation et de mise en valeur des artères commerciales touristiques*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2022-459, AP2022-532, AP2022-561, AP2022-564, AP2022-569 et AP2022-570 soient soumis en bloc pour adoption.



**CV-2022-0658** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à la fourniture de services d'entretien spécialisé et la surveillance du parc Victoria et du site de la Pointe-aux-Lièvres sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 77766) - [AP2022-459](#) (CT-2600751, CT-2600783) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à la fourniture de services d'entretien spécialisé et la surveillance du parc Victoria et du site de la Pointe–aux–Lièvres sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0659** **Entente entre la Ville de Québec et *Investissement Québec*, pour la réalisation de projets technologiques en lien avec l'implantation de la collecte des résidus alimentaires (Dossier 77960) - [AP2022-501](#) (CT-2608309) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissement Québec*, pour la réalisation de projets technologiques en lien avec l'implantation de la collecte des résidus alimentaires, pour une somme maximale de 180 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), à compter de la date de la signature de l'entente au 31 décembre 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0660** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société culturelle de Vanier*, pour la fourniture de services de gestion et de programmation du centre d'art *La Chapelle* pour les années 2022, 2023 et 2024 (Dossier 77987) - [AP2022-532](#) (CT-2596676) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Société culturelle de Vanier*, relative au versement d'une somme de 263 856 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la fourniture de services de gestion et de programmation du centre d'art *La Chapelle* pour les années 2022, 2023 et 2024, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0661** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la Corporation de Loisirs secteur N.D.L., pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs (parc du Bon-Pasteur et parc Notre-Dame-des-Laurentides), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 78074) - AP2022-561 (CT-2600086) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de Loisirs secteur N.D.L.*, pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs (parc du Bon-Pasteur et parc Notre-Dame-des-Laurentides), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0662** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Club de soccer des Rivières de Québec, pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 78073) - AP2022-564 (CT-2605799) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer des Rivières de Québec*, pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements sportifs, pour la

période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0663** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Jardin inc.*, pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs (Arpitennis, parc Saint-Pierre, parc Lyonnais et parc Chabot), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 78081) - AP2022-569 (CT-2600131) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Jardin inc.*, pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs (Arpitennis, parc Saint-Pierre, parc Lyonnais et parc Chabot), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0664** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Loisirs Bourassa inc.*, pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs (parc de la Terrasse-du-Bon-Air et parc Saint-Jérôme), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 78082) - AP2022-570 (CT-2600544) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Loisirs Bourassa inc.*, pour la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs (parc de la Terrasse-du-Bon-Air et parc Saint-Jérôme), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0665 Ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives au versement de subventions, dans le cadre de l'appel de projets du *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées 2022 - BE2022-049* (CT-2605179) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et deux compagnies de production, relatives au versement de subventions totalisant 400 000 \$, dans le cadre de l'appel de projets du *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées 2022*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 18.

**CV-2022-0666 Conclusion d'un accord de contribution entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relatif à l'intégration d'un hub créatif à la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2022-043 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un accord de contribution (M-30) entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relatif à l'intégration d'un hub créatif à la bibliothèque Gabrielle-Roy, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit accord de contribution joint au sommaire décisionnel et conditionnellement à l'obtention préalable du gouvernement du Québec d'un décret d'autorisation permettant la conclusion de ce même accord de contribution en conformité des dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);
- 2° à la suite de l'obtention dudit décret d'autorisation, la directrice du Service de la culture et du patrimoine à signer ce même accord de contribution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0667** **Modification des contrats d'emphytéoses publiés sous les numéros 1 577 324, 1 624 125 et 26 881 057, pour changer les fins que l'emphytéote est tenu de respecter pour l'immeuble sis au 130, rue Dalhousie à Québec et mieux connu sous le nom de *Caserne Dalhousie* – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **DE2022-084** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de modifier les contrats d'emphytéose publiés sous les numéros 1 577 324, 1 624 125 et 26 881 057, pour y autoriser une utilisation pour des fins de spectacles et de répétitions dédiés à un public de tout âge, produits par les *Productions Les Gros Becs* ou par un producteur louant la *Caserne*. Il sera également possible de louer l'immeuble pour des rencontres privées ponctuelles de type événementiel ainsi que pour y exploiter un restaurant de type *Café* pour les spectateurs de même que pour le public en général. De plus, les plans mentionnés à l'article 2.7.1 du contrat publié sous le numéro 26 881 057 sont remplacés par les plans à jour du projet de rénovation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit acte de modification d'emphytéose joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0668** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Wilfrid–Hamel, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 022 270 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - **DE2022-252** (CT-DE2022-252) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales de deux parties du lot 6 022 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 18 064 mètres carrés, propriété de *9357-7401 Québec inc.*, pour une somme de 1 000 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme de 1 049 875 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité;
- 3° la modification de la fiche 32002 du PIQ 2022–2026, afin d'y ajouter une somme de 1 049 875 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0669** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant deux parties du lot 1 738 101 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2022-312 (CT-DE2022-312) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales de deux parties du lot 1 738 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 10 979,7 mètres carrés, propriété de *Maison Mobile de Thetford inc.*, pour une somme de 1 300 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme de 1 364 838 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité;
- 3° la modification de la fiche 32002 du PIQ 2022–2026, afin d'y ajouter une somme de 1 364 838 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0670** **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 051 898, 6 373 546, 1 051 899, 1 037 302 et 6 436 166 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-540 (CE-2607248) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 037 302, 1 051 898, 1 051 899, 6 373 546 et 6 436 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 44 209,69 mètres carrés, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 4 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 037 302, 1 051 898, 1 051 899, 6 373 546 et 6 436 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 3° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution et télécommunication en faveur d'*Hydro-Québec* et *Bell Canada*, sur une partie des lots 1 037 302, 1 051 899, 6 373 546 et 6 436 166 du cadastre

du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 1697,4 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;

4° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour des lignes de transport d'énergie électrique (réseau souterrain) en faveur d'*Hydro-Québec* sur une partie des lots 6 373 546 et 6 436 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 1021,4 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire;

5° sur proposition du maire, le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer seul cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire, ainsi qu'à signer seul, et à transmettre à *Hydro-Québec*, tous les avis écrits prévus dans cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0671** **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 505 070 du cadastre du Québec, situé dans l'*Espace innovation Michelet*, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - DE2022-543 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans l'*Espace innovation Michelet*, en bordure de la rue Pierre-Arduin, connu et désigné comme étant le lot 6 505 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 820,3 mètres carrés, à l'entreprise *Techno14 Immobilier inc.*, pour une somme de 616 826 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0672** **Subvention à la *Société de développement commercial du centre-ville de Québec*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local* - DE2022-574 (CT-2607199) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de verser la subvention indiquée dans le tableau synthèse à la *Société de développement commercial du centre-ville de Québec*, conditionnellement au respect par cette dernière des engagements et obligations du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0673** **Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022 – Prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2022-023 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, d'un montant de 683 023 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, d'un montant de 119 469 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe C jointe audit sommaire;
- 3° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, d'un montant de 2 497 421 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0674** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour les infrastructures, et virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2022-036 (CT-FN2022-036) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour les infrastructures;
- 2° le virement d'un montant de 20 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers cet excédent de fonctionnement affecté.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2022-0675** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la planification et la réalisation de la *Stratégie de développement durable*, en particulier pour la réalisation du *Plan d'action solidaire*, et virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2022-037 (CT-FN2022-037) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la planification et la réalisation de la *Stratégie de développement durable*, en particulier pour la réalisation du *Plan d'action solidaire*;
- 2° le virement d'un montant de 10 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers cet excédent de fonctionnement affecté.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0676** **Bonification de l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le *Programme accès famille*, et appropriation d'un montant à même cet excédent de fonctionnement affecté de proximité - FN2022-038 (CT-FN2022-038) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le virement d'un montant de 2 000 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour le *Programme accès famille*;
- 2° d'approprier un montant de 2 000 000 \$ à même cet excédent de fonctionnement affecté de proximité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0677** **Bonification de l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres, et appropriation d'un montant à même cet excédent de fonctionnement affecté de proximité - FN2022-039 (CT-FN2022-039) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le virement d'un montant de 5 000 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres;
- 2° d'approprier un montant de 5 000 000 \$ à même cet excédent de fonctionnement affecté de proximité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0678** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée, et virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2022-040 (CT-FN2022-040) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée;
- 2° le virement d'un montant de 3 500 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0679** **Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*, et virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2022-041 (CT-FN2022-041) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*;

- 2° le virement d'un montant de 4 400 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0680 Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministre des Transports), relative à la réparation de ponts de cinq structures situées sur le réseau municipal – Arrondissements des Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles - IN2022-002 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de collaboration numéro 202159 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministre des Transports), relative à la réparation de ponts de cinq structures situées sur le réseau municipal dans les limites de la ville de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0681 Amendements à la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace* - LS2022-079 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu :

- 1° d'adopter les amendements à la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace*, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de mettre en application la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace* amendée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0682** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute Saint-Charles – Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières – Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2023 et 2024 - LS2022-092 (CT-2604204) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu d'autoriser, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- 1° le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la ville, relativement à la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier de 70 211 \$ pour l'année 2022 et de 63 264 \$ pour les années 2023 et 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la ville, relativement à la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier de 70 211 \$ pour l'année 2022 et de 63 264 \$ pour les années 2023 et 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0683** **Contributions financières relatives au *Programme de contribution pour l'aménagement des parcs-écoles* - LS2022-100 (CT-2603988) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le versement d'une contribution au *Centre de services scolaire de la Capitale* d'un montant maximal de 50 % des coûts admissibles pour un maximum de 170 000 \$ pour le parc-école Val-Joli;
- 2° le versement d'une contribution au *Centre de services scolaire de la Capitale* d'un montant maximal de 40 % des coûts admissibles pour un maximum de 40 000 \$ pour le parc-école Saint-Jean-Baptiste;
- 3° le versement d'une contribution au *Centre de services scolaire des Découvreurs* d'un montant maximal de 40 % des coûts admissibles pour un maximum de 40 000 \$ pour le parc-école Filteau;
- 4° le versement d'une contribution au *Centre de services scolaire des Découvreurs* d'un montant maximal de 40 % des coûts admissibles pour un maximum de 40 000 \$ pour le parc-école Jouvence.

Tous les versements seront réalisés conformément aux termes et aux paramètres du programme adopté, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0684** **Nomination de membres au sein du comité des mesures compensatoires - PA2022-071 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de représentants du comité des mesures compensatoires, pour une période de trois ans :

- monsieur Jean-François Daigle et madame Isabelle Couture en l'absence de monsieur Jean-François Daigle, à titre de représentants pour le Service de protection contre l'incendie;
- madame Odette Villeneuve, architecte au Service de la gestion des immeubles, à titre d'architecte membre de l'*Ordre des architectes du Québec*;
- madame Lise-Caroline Tremblay, à titre de représentante du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, comme secrétaire du comité des mesures compensatoires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0685** **Prise d'acte du montant octroyé par la *Société d'habitation du Québec* pour la programmation 2022–2023 du programme *Rénovation Québec* - PA2022-072 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du montant de 3 250 000 \$ octroyé par la *Société d'habitation du Québec* pour la programmation 2022–2023 du programme *Rénovation Québec*;
- 2° de confirmer la participation financière de la Ville de Québec pour un montant équivalent à celui octroyé par la *Société d'habitation du Québec*, soit 3 250 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0686 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pantoum*, relative au versement d'une subvention, dans le but de financer l'achat des bâtiments sis au 74-76, rue Saint-Vallier Ouest – Arrondissement de La Cité-Limoilou - PA2022-080 (CT-2607700) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pantoum*, relative au versement d'une subvention de 198 000 \$, dans le but de faire l'acquisition des immeubles sis au 74-76, rue Saint-Vallier Ouest, en vertu du *Fonds immobilier communautaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0687 Régularisation de l'autorisation pour le dépôt des demandes d'aide financière pour des projets de cheminements scolaires dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie en sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports, pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022 - TM2022-041 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu d'autoriser la signature et le dépôt, par le directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux 15 projets joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0688 Entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au développement d'un programme de formation (*Vivre-Ensemble*) dans le cadre de la stratégie de diversité, équité et inclusion de la Ville de Québec (Dossier 78001) - AP2022-512 (CT-2606555) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au développement d'un programme de formation (*Vivre-Ensemble*) dans le cadre de la stratégie de diversité, équité et inclusion de la Ville de Québec, pour une somme de 257 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), à compter de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de

l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0689 Entente entre la Ville de Québec et la *Forêt d'Arden, Coopérative de solidarité*, pour la mise en oeuvre de *Carbone Scol'ERE et des Écolabs dans les écoles primaires de la ville de Québec* (Dossier 78002) - **AP2022-518** (CT-2605948) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Forêt d'Arden, Coopérative de solidarité*, pour la mise en oeuvre de *Carbone Scol'ERE et des Écolabs dans les écoles primaires de la ville de Québec*, à compter de la date de signature au 30 octobre 2025, pour une somme de 262 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° les directeurs du Service des approvisionnements et du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0690 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité – Entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, relative au versement d'une subvention, pour concevoir et réaliser une salle destinée à mettre en valeur l'oeuvre phare de Riopelle : *Hommage à Rosa Luxemburg* dans le nouvel *Espace Riopelle* - **CU2022-047** (CT-CU2022-047) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 2 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour le versement d'une subvention au *Musée national des beaux-arts du Québec* (MNBAQ), pour concevoir et réaliser une salle destinée à mettre en valeur l'oeuvre phare de Riopelle : *Hommage à Rosa Luxemburg*, dans le nouvel *Espace Riopelle*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec* (MNBAQ), relative au

versement d'une subvention de 2 500 000 \$, pour concevoir et réaliser une salle destinée à mettre en valeur l'oeuvre phare de Riopelle : *Hommage à Rosa Luxemburg*, dans le nouvel *Espace Riopelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 3° d'autoriser la directrice du Service de la culture et du patrimoine et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0691 Entente entre la Ville de Québec et le Musée de la civilisation, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures - CU2022-056 (CT-2605451) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$, pour la tenue de l'exposition *Le temps des pharaons*, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture et du patrimoine et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0692 Entente entre la Ville de Québec et le Musée national des beaux-arts du Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures - CU2022-057 (CT-2605442) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec* (MNBAQ), relative au versement d'une subvention de 500 000 \$, pour la tenue de l'exposition *Lee Alexander McQueen : mémoire, mythe, muse*, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;



2° la directrice du Service de la culture et du patrimoine et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0693 Bail entre la Ville de Québec et la Société immobilière GCS inc. agissant pour et au nom du Centre commercial Innovation inc., relatif à la location de locaux situés au 2360, chemin Sainte-Foy – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-576 (CT-DE2022-576) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de la *Société immobilière GCS inc. agissant pour et au nom du Centre commercial Innovation inc.*, les locaux 230B et 240 situés au 2360, chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant les lots 1 737 885–P 1 et 1 533 996–P 1 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 23 mois et 27 jours, débutant rétroactivement le 5 mars 2022 et se terminant le 29 février 2024, incluant une option de renouvellement de mois en mois, pour un loyer annuel brut de 129 222,17 \$, plus les taxes applicables. Au prorata pour la durée initiale, soit du 5 mars au 31 décembre 2022, le loyer annuel brut sera de 106 295,61 \$, plus les taxes applicables, moins un crédit de loyer de 1 400 \$ par mois octroyé par le locateur, pour un loyer annuel brut en 2022 de 92 476,26 \$, plus les taxes applicables. Advenant que l'option de renouvellement de mois en mois soit exercée, le coût du loyer mensuel brut sera indexé selon l'*Indice des prix à la consommation (IPC)* de l'année précédente et exclura le crédit de loyer, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

**CV-2022-0694** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Camions International Élite ltée*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *International* (Dossier 77739) - AP2022-428 (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Camions International Élite ltée*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *International*, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, pour une somme estimée à 1 784 366,04 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 2 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0695** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif à la prolongation de l'entente de fourniture et livraison de papier pour photocopieurs et imprimantes du *Centre d'acquisitions gouvernementales* numéro 999109209 (2019-7106-80) (Dossier 50639) - AP2022-492 (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes :

- 1° l'approbation de la prolongation de l'entente de fourniture et livraison de papier pour photocopieurs et imprimantes du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), selon la fiche numéro 2022-7106-80 proposée aux firmes mandataires du CAG, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mars 2023;
- 2° l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 60 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à la prolongation de ladite entente de fourniture et livraison de papier pour photocopieurs et imprimantes du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) (2022-7106-80), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer les documents afférents, et de confirmer l'autorisation de la Ville de Québec de prolonger cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0696** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest-Québec*, en 2022 - **BE2022-060** (CT-2606520) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention de 190 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 10 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest-Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0697** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises* - **DE2022-282** (CT-DE2022-282) — (Ra-2359)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 640 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention maximale de 640 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0698** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à la fourniture de services d'entretien spécialisé et de surveillance de la patinoire D'Youville et du parc Lucien-Borne sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77877) - **AP2022-450** (CT-2601507) — (Ra-2360)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à la fourniture de services d'entretien spécialisé et de surveillance de la patinoire D'Youville et du parc Lucien-Borne sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0699** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Transdiff inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Peterbilt* (Dossier 77832) - **AP2022-461** (Ra-2360)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Transdiff inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Peterbilt*, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, pour une somme estimée à 143 529,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 15 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0700 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de service en conservation des documents semi-actifs (Dossier 78054) - AP2022-526 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 494 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), relative à l'entente conclue avec le *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), au bénéfice de *Revenu Québec*, pour le service en conservation des documents semi-actifs, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0701 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour une entente de services techniques en TI (Appel d'offres public 77366) - AP2022-534 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*, du contrat pour une entente de services techniques en TI, pour une période de 24 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 4 020 803,98 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77366 et aux prix unitaires de sa soumission du 18 mai 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2022-539, AP2022-540, AP2022-541 et AP2022-542 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2022-0702** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180) - **AP2022-539** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la somme estimée à 8 500 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville;
- 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer cette même entente, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 14    Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0703** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124) - **AP2022-540** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la somme estimée à 2 700 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville;
- 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer cette même entente, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0704** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Rogers Communications Canada inc.*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 77098) - **AP2022-541** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Rogers Communications Canada inc.*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la somme estimée à 250 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville;

- 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer cette même entente, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0705** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et Telus Communications inc., pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430) - AP2022-542 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Telus Communications inc.*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la somme estimée à 400 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la poursuite des travaux préparatoires réalisés par la Ville;
- 3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer cette même entente, et tout document afférent à une demande de réalisation de travaux, jusqu'à concurrence de la somme maximale prévue audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.



Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0706** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services pour la location d'un véhicule converti en kiosque d'information mobile pour le *Projet du tramway de Québec* (Dossier 75755) - AP2022-543 (CT-2598712) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 59 125 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Autobus Auger inc.*, relatif au contrat de services pour la location d'un véhicule converti en kiosque d'information mobile pour le *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0707** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 6 relatif à la prolongation de l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire *International* (Dossier 53609) - AP2022-544 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 40 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la prolongation de l'entente de gré à gré conclue avec *Camions International Élite ltée* en vertu de la résolution CA-2019-0184 du 8 mai 2019, pour la période du 2 juin au 6 juillet 2022, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire *International*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 6 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0708** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente contractuelle conjointe du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le service de courtage d'information en TI (2021-8049-80) (Dossier 76977) - AP2022-549 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 357 220 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), pour le service de courtage d'information en TI (2021-8049-80) en vertu de la résolution CA-2022-0033 du 9 février 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0709** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la Ville de Québec et le Groupe Plein Air Faune inc., relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy (Dossier 52233) - AP2022-555 (CT-2602753) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc.* en vertu de la résolution CA-2018-0305 du 5 juillet 2018, relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy, afin de verser une somme supplémentaire de 20 570 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à

l'année 2021, et d'ajouter un équipement à l'annexe B de ladite entente, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0710** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société de la Rivière Saint-Charles, relative à des services professionnels et techniques pour la Brigade de l'eau 2022 (Dossier 77714) - AP2022-580 (CT-2598905) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à des services professionnels et techniques pour la *Brigade de l'eau 2022*, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, pour une somme de 139 838 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0711** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion au contrat de services de ressources spécialisées en réseautique et en architecture TI du Réseau de transport de la Capitale, dans le cadre du Projet du tramway de Québec (Appel d'offres public P-22-150-06, dossier 78093) - AP2022-583 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec au contrat ouvert adjugé à *Bell Canada*, pour la fourniture de services de ressources spécialisées en réseautique et en architecture TI du *Réseau de transport de la Capitale*, dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 220 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adhésion au contrat au 22 mars 2027, conformément à la demande publique de soumissions P-22-150-06 (dossier 78093) réalisée par le *Réseau de transport de la Capitale*, à son avenant et aux prix unitaires de sa soumission du 28 février 2022;
- 2° au directeur ou, en son absence, aux directeurs de Divisions du Bureau de projet du tramway de Québec de signer toutes les demandes d'intervention subséquentes audit contrat.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0712** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2022 - BE2022-062 (CT-2607202) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 285 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 1 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0713** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *La Super Francofête*, en 2022 - BE2022-065 (CT-2607570) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 10 000 \$, à titre

d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *La Super Francofête*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0714** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022–2025 entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme - DQ2022-011 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022–2025 (EPRTNT) entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0715** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et M2S Électronique ltée, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Transformation numérique et amélioration de la productivité* - DE2022-374 (CT-DE2022-374) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Transformation numérique et amélioration de la productivité*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et M2S Électronique ltée, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0716** **Abrogation de la résolution CV-2020-0991 – Cession, à titre gratuit, par la Ville de Québec, à la *Coopérative d'habitation l'Étoile du Nord*, de tous ses droits de propriétaire sur l'immeuble sis au 723 à 733, rue Saint-Olivier, connu et désigné comme étant le lot 1 477 132 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0532 - **DE2022-459** (Abroge CV-2020-0991) (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2020-0991 du 7 décembre 2020;
- 2° de céder, à titre gratuit, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, par la Ville de Québec à la *Coopérative d'habitation l'Étoile du Nord*, tous ses droits de propriétaire sur un immeuble sis au 723 à 733, rue Saint-Olivier, connu et désigné comme étant le lot 1 477 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon les termes et conditions prévus au contrat de cession joint au sommaire décisionnel. Ce projet d'acte comporte un droit de préemption en faveur de la Ville, advenant que la *Coopérative d'habitation l'Étoile du Nord* décide, dans l'avenir, de se départir dudit immeuble. Cette cession, à titre gratuit, est sujette à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 38 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ, c. C-11.5).

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0532 du 9 décembre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0717** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de développement des artères commerciales* - **DE2022-496** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de développement des artères commerciales*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires DE2022-526, DE2022-539, DE2022-557, DE2022-558 et DE2022-561 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2022-0718** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles situés en bordure de la 4<sup>e</sup> Rue et de la 3<sup>e</sup> Avenue, connus et désignés comme étant les lots 6 306 190, 1 569 871, 1 569 861, 1 569 802 et 1 571 596 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2022-526* (CT-DE2022-526) — (Ra-2360)

---

sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :
  - le lot 6 306 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 355,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère - 4<sup>e</sup> Rue, joint au sommaire décisionnel;
  - le lot 1 569 871 dudit cadastre, d'une superficie de 249,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère – 4<sup>e</sup> Rue, joint audit sommaire;
  - le lot 1 569 861 du même cadastre, d'une superficie de 262,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère – 4<sup>e</sup> Rue, joint à ce même sommaire;
  - le lot 1 569 802 du même cadastre, d'une superficie de 2 061,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère – 4<sup>e</sup> Rue, joint à ce même sommaire;
  - le lot 1 571 596 du même cadastre, d'une superficie de 2 202,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère – 4<sup>e</sup> Rue, joint à ce même sommaire;
- 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles énumérés à la recommandation numéro 1°;
- 4° au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et de leurs dépendances.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0719 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles sis en bordure de l'avenue Honoré-Mercier, des rues de la Couronne, Saint-Vallier Est et Dorchester, connus et désignés comme étant une partie des lots 1 213 642, 1 478 688, 1 478 747, 1 477 657 et 1 479 333 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-539 (Ra-2360)**

---

sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :

- une partie du lot 1 213 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de surface de 105,6 mètres carrés et d'un volume approximatif de tréfonds de 629,4 mètres cubes, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ12136742-2.DGN, joint au sommaire décisionnel;
- une partie du lot 1 478 688 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 5,6 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1478688.DGN, joint audit sommaire;
- une partie du lot 1 477 657 du même cadastre, d'une superficie approximative de 134,4 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1477657.DGN, joint à ce même sommaire;
- une partie du lot 1 479 333 du même cadastre, d'une superficie approximative de 26,1 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1479333.DGN, joint à ce même sommaire. Des servitudes réelles et perpétuelles pour le réseau technique urbain sont requises sur des parties du lot 1 479 333 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 11,1, 59,9, et de 6,6 mètres carrés, telles qu'illustrées sur les plans préliminaires 5410/B/66479890/N, TW-12-66170710-1 479 333r00 et SERV1479333.DGN, joints à ce même sommaire;
- une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur une partie du lot 1 478 747 du même cadastre, d'une largeur approximative de 7,87 mètres, telle qu'illustrée par les points A et B sur le plan préliminaire SERV1478747.DGN, joint à ce même sommaire;

2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;



3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et des servitudes permanentes énumérés à la recommandation numéro 1°.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0720** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et d'une servitude situés en bordure de la rue Mendel et du chemin des Quatre-Bourgeois, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 101 866 et 1 663 183 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-557 (CT-DE2022-557) — (Ra-2360)**

---

sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :

- une partie du lot 6 101 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 635,1 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle bleue sur le plan préliminaire ACQ6101866-2.DGN, joint au sommaire décisionnel;
- une servitude temporaire de construction d'une durée de cinq ans sur une partie du lot 6 101 866 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 403,3 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle rose sur le plan préliminaire ACQ6101866-2.DGN, joint audit sommaire;
- une partie du lot 1 663 183 du même cadastre, d'une superficie approximative de 203,9 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1663183-1.DGN, joint à ce même sommaire;

2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les

descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et servitudes énumérés à la recommandation numéro 1°.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0721 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2021-0406, et l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés au 1200, route de l'Église, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 052 825 et 6 362 258 du cadastre du Québec - DE2022-558 (CT-DE2022-558) — (Ra-2360)**

---

sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification de la résolution CA-2021-0406 du 7 juillet 2021, par la suppression du septième point du premier paragraphe, relatif à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de : « l'immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 362 258 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 11 398,7 mètres carrés et 203,8 mètres carrés, ainsi que deux parties du lot 6 052 825 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 176,7 mètres carrés et 1 198,9 mètres carrés, dont les parties sont identifiées par les parcelles 1, 2, 4 et 5, ainsi qu'une servitude de non-accès entre les points D et E sur les mêmes lots, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq6362258-6.DGN, joint comme annexe 8 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 6 362 258 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 478,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur deux parties du lot 6 362 258 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 305,2 mètres carrés et 344,6 mètres carrés, ainsi que deux parties du 6 052 825 de ce même cadastre,

dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 308,9 et 245,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire »;

2° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant :

- trois parties des lots 6 052 825 et 6 362 258 dudit cadastre, d'une superficie approximative respective de 7 744,9, 203,8 et 176,7 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles 1, 2 et 3 sur le plan préliminaire ACQ6362258-7.DGN, joint au sommaire décisionnel;
- des servitudes réelles et perpétuelles d'aménagement et de passage, en faveur de la Ville, sur des parties des lots 6 052 825 et 6 362 258 du même cadastre, d'une superficie approximative respective de 398,7, 283, 831,9 et 280,6 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles A, B, C-1 et C-2 dudit plan préliminaire joint audit sommaire;
- une servitude réelle et perpétuelle d'aménagement, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 362 258 du même cadastre, d'une superficie approximative de 105,9 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle D de ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;
- une servitude de passage et d'infrastructures souterraines, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 362 258 du même cadastre, d'une superficie approximative de 300,1 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle E de ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;
- une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, en faveur de la Ville, sur les lots 6 052 825 et 6 362 258 du même cadastre, telle qu'illustrée entre les points D et E de ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;
- une servitude réelle et temporaire de construction, en faveur de la Ville, sur une partie des lots 6 052 825 et 6 362 258 du même cadastre, d'une superficie approximative respective de 286,5 et 231,3 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles F-1 et F-2 au plan préliminaire ACQ6362258-7.DGN, joint à ce même sommaire;

3° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

4° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles, des servitudes permanentes et des servitudes temporaires de construction énumérées à la recommandation numéro 2°.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0722 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes sis au 2960, boulevard Laurier, connus et désignés comme étant des parties des lots 1 665 410 et 1 665 995 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2022-561 (Ra-2360)**

---

sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :

- une partie des lots 1 665 410 et 1 665 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies approximatives respectives de 441,6 mètres carrés et 84,4 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles 1 et 2 sur le plan préliminaire ACQ1665410-7.DGN, joint au sommaire décisionnel;
- une servitude d'infrastructures souterraines projetées sur une partie des lots 1 665 410 et 1 665 995 dudit cadastre, de superficies approximatives respectives de 85,9 mètres carrés et 41,7 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles 4 et 6 sur ledit plan préliminaire joint audit sommaire;
- une servitude de non-accès entre les points A et B sur les lots 1 665 410 et 1 665 995 du même cadastre, telle qu'illustrée sur ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;
- une servitude de passage en faveur du lot 6 494 106 du même cadastre, sur une partie du lot 1 665 410 du même cadastre, d'une superficie approximative de 505,6 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle 3 sur ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;
- une servitude temporaire de construction d'une durée de cinq ans sur une partie des lots 1 665 410 et 1 665 995 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 320,1 mètres carrés et 61,4 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles 5 et 7 sur ce même plan préliminaire joint à ce même sommaire;

2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et servitudes énumérés à la recommandation numéro 1°.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15    Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0723** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et le *Groupe commercial AMT inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 3535, boulevard Sainte-Anne – Arrondissement de Beauport - DE2022-565 (CT-DE2022-565) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel le *Groupe commercial AMT inc.* loue à la Ville de Québec la suite 100 du 3535, boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant le lot 1 475 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de dix ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et se terminant le 30 juin 2032, incluant deux options de renouvellement de cinq ans. Le coût du loyer mensuel semi-brut pour les cinq premières années sera de 17 380,67 \$, plus les taxes applicables, et pour les années six à dix du bail, le coût du loyer mensuel semi-brut sera de 19 778 \$, plus les taxes applicables, incluant durant toute sa durée tous les frais d'exploitation et les taxes foncières, sauf l'entretien ménager des lieux et l'énergie. Quant au loyer additionnel, celui-ci comprend uniquement le coût de la consommation d'électricité des lieux, estimé à un dollar et soixante-quinze cents (1,75 \$) le pied carré de superficie locative, soit un coût du loyer additionnel mensuel estimé à 2 097,67 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0724** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et TCC – Spécialistes infonuagiques inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation de la plateforme iPaaS aux États–Unis - DE2022-582 (CT-DE2022-582) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de la plateforme iPaaS aux États–Unis*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et TCC – Spécialistes infonuagiques inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0725** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant n° 1 au contrat de location entre la Ville de Québec et Immeubles Marc Simard inc., pour convenir des travaux qui seront effectués à titre d'améliorations locatives, et ajuster les loyers en conséquence – Arrondissement des Rivières - DE2022-584 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat de location, en vertu duquel *Immeubles Marc Simard inc.* loue à la Ville de Québec un local situé au 214, avenue Saint–Sacrement, connu et désigné comme le lot 1 736 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour ajuster le loyer mensuel à 7 282,04 \$, plus les taxes applicables, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'augmenter annuellement de 98,68 \$, plus les taxes applicables par la suite, et spécifier le loyer de l'option de renouvellement, afin que le bailleur réaménage et livre à la Ville des lieux loués *clé en main* conformes aux nouveaux plans d'aménagements joints au sommaire décisionnel, et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint audit sommaire;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0726** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et *Les Immeubles Roussin ltée*, relatif à la location d'un local situé au 3000, avenue Watt – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2022-585** (CT-DE2022-585) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel *Les Immeubles Roussin ltée* louent à la Ville de Québec le local numéro 09 de l'immeuble situé au 3000, avenue Watt, d'une superficie locative d'environ 5 971 pieds carrés, pour une période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et se terminant le 30 juin 2027. Pour la première année, le coût du loyer de base mensuel sera de 6 618,10 \$, plus les taxes applicables. Le coût du loyer additionnel mensuel, ce qui inclut l'ensemble des coûts d'exploitation de l'immeuble, est estimé à 2 322,23 \$, plus les taxes applicables. Quant aux autres frais mensuels qui comprennent entre autres l'électricité et le chauffage, ils sont estimés à 697,77 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le coût du loyer de base sera indexé de 3 %, et le loyer additionnel sera ajusté annuellement afin de correspondre au coût réel des dépenses encourues par le locateur, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0727** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - **FN2022-024** (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, d'un montant de 8 784 436 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022, d'un montant de 2 497 421 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire;
- 3° des ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement de compétence d'agglomération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier

au 30 avril 2022, d'un montant de 170 540 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0728** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 - FN2022-030 (CT-FN2022-030) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 750 000 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires FN2022-042, FN2022-044 et FN2022-045 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2022-0729** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour les infrastructures, et le virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération - FN2022-042 (CT-FN2022-042) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour les infrastructures;



- 2° du virement d'un montant de 15 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour les infrastructures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0730** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée, et le virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération - FN2022-044 (CT-FN2022-044) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée;
- 2° du virement d'un montant de 1 500 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des aménagements permettant de protéger, de maintenir et d'augmenter la canopée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0731** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*, et le virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération - FN2022-045 (CT-FN2022-045) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*;
- 2° du virement d'un montant de 600 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2021 vers l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour des actions de la *Politique de viabilité hivernale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0732** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 5 343 178 et 5 344 222 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1516 - GT2022-267 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 5 343 178 et 5 344 222 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1516.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0733** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la présentation d'un formulaire de demande d'aide financière au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations - IN2022-008 (Ra-2360)**

---

Attendu que la Ville de Québec a pris connaissance du guide relatif au *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations*, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la Ville de Québec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations*, et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° que la demande présentée soit autorisée par la Ville de Québec, et que cette dernière donne son accord pour le dépôt de la demande d'aide financière;
- 2° que la Ville de Québec prenne connaissance du guide du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations*;
- 3° que la Ville de Québec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, sa part des coûts admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ou de l'aménagement visé;
- 4° que la Ville de Québec autorise le Service de l'ingénierie à soumettre la demande d'aide financière au *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations*, pour le dossier portant le numéro 3000055.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0734** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Association Y.W.C.A. de Québec, et l'entente entre la Ville de Québec et un organisme visant une clientèle de femmes en difficultés, pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral - PA2022-049 (CT-2607918) — (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Association Y.W.C.A. de Québec, relative au versement d'une subvention de 2 300 000 \$, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) du gouvernement fédéral, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'organisme visant une clientèle de femmes en difficultés, relative au versement d'une subvention de 8 200 000 \$, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) du gouvernement fédéral, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0735** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour l'élaboration de son premier projet de Plan régional des milieux humides et hydriques - PA2022-067 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement à l'octroi d'une aide financière de 83 300 \$, pour lui permettre d'élaborer son premier projet de Plan régional des milieux humides et hydriques, afin de prolonger le délai pour une période de six mois, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0736** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1513 - PA2022-074 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1513;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1513. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0737** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement à l'interdiction de circuler avec un véhicule à moteur, R.A.V.Q. 1506 - PQ2022-018 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement à l'interdiction de circuler avec un véhicule à moteur*, R.A.V.Q. 1506.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0738** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'aide financière au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone – Volet des champions, pour l'installation d'une turbine au complexe de valorisation énergétique - PV2022-007 (Ra-2360)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service des projets industriels et de la valorisation de déposer une demande officielle au *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone* (FEFEC), pour l'installation d'une turbine au complexe de valorisation énergétique (CVE), projet estimé à 11 M\$ et admissible à une subvention de 4,4 M\$.

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 19    Contre : 1

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0739** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2022-567 (Ra-2360)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- 2° de la nomenclature modifiée des emplois fonctionnaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0740** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1507 - TM2022-157 (Ra-2360)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1507.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0741** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et d'une servitude situés en bordure du boulevard Laurier, connus et désignés comme étant une partie des lots 1 665 408, 1 665 487, 1 665 490, 1 665 563, 2 012 286, 2 012 426 et 6 366 482 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - DE2022-437 (CT-DE2022-437) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :

- une partie du lot 1 665 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 434,3 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1665408-1.DGN, joint au sommaire décisionnel;
- une partie du lot 1 665 487 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 53,3 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1665487.DGN, joint audit sommaire;
- une partie du lot 1 665 490 du même cadastre, d'une superficie approximative de 267,7 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle 1 sur le plan préliminaire ACQ1665490-2.DGN. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 18 mois est requise sur une partie du lot 1 665 490 du même cadastre, d'une superficie approximative de 169,7 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle 2 sur ledit plan préliminaire, joint à ce même sommaire;
- une partie du lot 1 665 563 du même cadastre, d'une superficie approximative de 158,1 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ1665563.DGN, joint à ce même sommaire;
- une partie du lot 2 012 286 du même cadastre, d'une superficie approximative de 382 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ2012286-2.DGN, joint à ce même sommaire;
- une partie du lot 2 012 426 du même cadastre, d'une superficie approximative de 431,2 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ2012426.DGN, joint à ce même sommaire;
- une partie du lot 6 366 482 du même cadastre, d'une superficie approximative de 3 225,3 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire ACQ6366482.DGN, joint à ce même sommaire;

2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et de la servitude énumérés à la recommandation numéro 1°.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16    Contre : 4

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0742    Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les dépenses pour l'achat de biens et d'équipements, et la fourniture de services dans le cadre de la visite du Saint-Père dans la région de Québec, du 27 au 29 juillet 2022 - DG2022-034 (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des dépenses pour l'achat de biens et d'équipements, et la fourniture de services dans le cadre de la visite du Saint-Père dans la région de Québec, du 27 au 29 juillet 2022, ou à toutes autres dates fixées par les organisateurs;
- 2° à la directrice générale adjointe responsable de l'aménagement, la mobilité et la sécurité urbaine (ou, en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière, au directeur général adjoint responsable des services de proximité), conjointement avec la directrice de la Division des acquisitions des infrastructures et des projets industriels du Service des approvisionnements (ou, en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière, la directrice de la Division de la gestion des stocks), de signer tous les documents afférents à l'octroi des contrats, et tout autre document nécessaire à la réalisation dudit projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0743** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carl Desharnais (ID. 118407), à titre de directeur général adjoint des infrastructures durables à compter du 7 juillet 2022 - RH2022-600 (CT-RH2022-600) — (Ra-2361)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carl Desharnais (ID. 118407), pour agir à titre de directeur général adjoint responsable des infrastructures durables à compter du 7 juillet 2022 (poste 32642), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Avis de motion et projet de règlement**

---

**CV-2022-0744** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057 - GT2021-477 (Ra-2331)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**AM-2022-0745** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057 - GT2021-477 (Ra-2331)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, laquelle est située approximativement de part et d'autre de l'avenue Cartier entre la rue Crémazie ouest et la rue Saunders.

Dans cette zone, un bâtiment muni d'un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons n'aura plus à être doté d'un tablier de manoeuvre pour les mouvements des camions.

**CV-2022-0746** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc, R.V.Q. 3067 - GT2022-070 (Ra-2347)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à la zone 15030Cc, R.V.Q. 3067.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0747** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc, R.V.Q. 3067 - GT2022-070 (Ra-2347)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à la zone 15030Cc, située approximativement à l'est de l'avenue Saint-Sacrement, au sud de la rue de l'Ancienne-Cartoucherie et de son prolongement vers l'est, à l'ouest de la rue de Verdun et au nord du chemin Sainte-Foy, afin que l'usage de service d'entreposage intérieur de marchandises y soit dorénavant spécifiquement autorisé, mais limité à un seul établissement.

**AM-2022-0748** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection majeurs de rues et d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3084, et dépôt du projet de règlement - PA2022-046 (Ra-2360)*

---

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection majeurs de rues et d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 080 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0749** *Appropriation de 508 000 \$ au fonds général - PA2022-046 (Ra-2360)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'approprier un montant de 508 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3084. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

**CV-2022-0750** *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale établie ou présumée et sur le site patrimonial de la maison Jobin-Bédard, R.V.Q. 3066 - PA2022-055 (Ra-2358)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale*

*établie ou présumée et sur le site patrimonial de la maison Jobin-Bédard, R.V.Q. 3066.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0751** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3092 - DE2022-445 (Ra-2355)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3092.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0752** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3093 - DE2022-444 (Ra-2355)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3093.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0753** *Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 3095 - GA2022-007 (Ra-2357)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 3095.*

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins,

Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Louis Martin, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 19    Contre : 1

Adoptée à la majorité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 17.

Louis Martin  
Président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Véronique Dallaire  
Vice-présidente

JL/cr